Convocation des élus par le Président : 9 juin 2026
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 9 juin 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE **2026-SMOSYV-56**

SYNDICAT MIXTE OUVERT « SEINE ET YVELINES VOIRIE »

COMITE SYNDICAL
Séance du 17 juin 2026

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT SEINE ET YVELINES VOIRIE

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 3312-1, L. 5721-1 et suivants,

Vu les délibérations du Conseil départemental des Yvelines du 19 janvier et 29 mars 2024 déclarant la fin d'intérêt interdépartemental des missions en matière de Voirie exercées par l'Etablissement public Interdépartemental 78-92 et approuvant les projets de statuts du Syndicat Mixte Ouvert Seine et Yvelines Voirie (SMO SYV),

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 11 mars 2024 déclarant la fin d'intérêt interdépartemental des missions en matière de Voirie exercées par l'Etablissement public Interdépartemental 78-92 et approuvant les projets de statuts du SMO SYV,

Vu l'arrêté interdépartemental du Préfet des Yvelines et du Préfet des Hauts-de-Seine n° 78-2024-10-16-00005 du 16 octobre 2024 portant création du SMO SYV,

Vu les statuts du SMO SYV approuvés par l'arrêté interdépartemental du préfet des Yvelines et du Préfet des Hauts-de-Seine n° 78-2024-10-16-00005 du 16 octobre 2024 portant création du SMO SYV,

Vu le compte de gestion 2025 du budget principal présenté par Madame le Payeur départemental,

Vu la délibération, 2026-SMOSYV-55, d'approbation du compte de gestion votée lors la séance de ce jour,

Vu le rapport de Monsieur le Président du SMO SYV,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Le compte de gestion 2025 du budget principal du SMO SYV présenté par Madame le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein du compte administratif est approuvé.

ARTICLE 2 : Le résultat du compte administratif 2025 du budget principal du SMO SYV est arrêté par sections ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement	
Recettes :	
Recettes prévues	17 214 461.00
Titres émis	16 400 363.84
Dépenses :	
Crédits ouverts	17 214 461.00
Mandats émis	15 790 124.41
Balance :	
Recettes	16 400 363.84
Dépenses	15 790 124.41
Résultat de l'exercice 2025	610 239.43
Résultat de l'exercice antérieur reporté	0.00
Résultat de clôture au 31 décembre 2025	610 239.430
Solde des restes à réaliser	

Section d'investissement	
Recettes :	
Recettes prévues	0.00
Titres émis	0.00
Dépenses :	
Crédits ouverts	0.00
Mandats émis	0.00
Balance :	
Recettes	0.00
Dépenses	0.00
Résultat de l'exercice 2025	0.00
Résultat de l'exercice antérieur reporté	0.00
Résultat de clôture au 31 décembre 2025	0.00
Solde des restes à réaliser	0.00

Résultat cumulé au 31 décembre 2025 avant restes à réaliser	**610 239.43**
Solde des restes à réaliser	**0.00**
Résultat cumulé au 31 décembre 2025	**610 239.43**

ARTICLE 3 : Le comité syndical, après avoir examiné les comptes, constate pour l'exercice 2025 que :

- En section de fonctionnement : la section présente un excédent de 610 239,43 €.
- En section d'investissement : la section ne présente aucune opération, les dépenses et les recettes étant arrêtées à 0 €.

Le comité syndical constate qu'en raison de la création du Syndicat au cours de l'année 2025, ce premier cycle budgétaire est établi sans antériorité comptable au titre de l'année N-1.

Le comité syndical approuve le compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal tel qu'il figure dans la maquette annexée à la présente délibération

Le Président du Syndicat Mixte Ouvert
Seine et Yvelines Voirie

Jean-Christophe FROMANTIN

Signature numérique de Jean-Christophe FROMANTIN
Date : 2026.06.19 09:52:10 +02'00'

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication

RECUEIL DES VOTES
2026-SMOSYV-56

Approbation du compte administratif 2025 du budget principal du SMO SYV
(en visioconférence)

Président de séance : **Monsieur Richard DELEPIERRE** (sort de la salle pendant le vote)

1/ Délégués présents :

- Daniel COURTES
- Denis DATCHARRY
- Richard DELEPIERRE
- Denis LARGHERO
- Geoffroy BAX DE KEATING
- Lorrain MERCKAERT
- Pauline WINOCOUR-LEFEVRE
- Pascal THEVENOT

2/ Délégués absents mais donnant pouvoir donc représentés :

- Thomas LAM (pouvoir à Mr COURTES)
- Véronique MOREL (pouvoir à Mr THEVENOT)

3/ Délégués absents :

- Jean-Christophe FROMANTIN
- Patrick STEFANINI

Le nombre d'élus délégués présents (1) ou représentés (2) est de **10** sur un total de 12.

Le quorum est donc atteint.

4/ Résultats des votes :

- Nombre de vote pour : 8
- Nombre de vote contre : 0
- Nombre d'abstention : 1
- NPPV : 1 (Richard DELPIERRE, Président de la séance, sort de la salle pour le vote)

⇨ **Total des votes : 9**

Le Président

Accusé de réception en préfecture
078-934572637-20260619-26_00320-BF
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026